

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 mai 1983, de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

Le président suppléant (M. Corbin): La parole est au député de Provencher (M. Epp).

M. Deans: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, je sais que le Président a le privilège de donner la parole à qui il veut, mais je croyais que c'était au tour de notre parti. Ce devrait être au tour du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), mais comme il est retenu ailleurs pour l'instant, le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) s'apprêtait à intervenir à sa place.

Le président suppléant (M. Corbin): La présidence accepte ce rappel au Règlement. Bien entendu, elle ne souhaite que rendre justice à tous les partis représentés à la Chambre. Malheureusement, je n'ai pas encore reçu la liste des orateurs précédents. C'est regrettable. Néanmoins, si la présidence n'a pas réparti normalement le temps de parole entre les députés des divers partis, le représentant de Provencher acceptera sans doute de céder la parole au député de Saskatoon-Est.

M. Epp: Monsieur le Président, je suis prêt à collaborer. S'il y a eu entente, je veux bien m'incliner pourvu que je sois le prochain orateur de ce côté-ci de la Chambre lorsque notre tour viendra.

M. Taylor: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur le Président, le lundi 16 mai à 17 h 56, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) est effectivement intervenu pendant les

quatre minutes qui restaient. J'ignore s'il y a eu entente, mais comme le Nouveau parti démocratique avait la parole à ce moment-là, en toute justice, ce parti devrait maintenant poursuivre, car le député de Kamloops-Shuswap n'a pas eu l'occasion de parler très longtemps. Il n'a eu que quatre minutes.

Le président suppléant (M. Corbin): Je remercie le député de Bow River (M. Taylor) de nous avoir rafraîchi la mémoire. Quoi qu'il en soit, on semble d'accord pour permettre au député de Saskatoon-Est de contribuer au débat.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je voudrais remercier mes collègues du parti progressiste conservateur et, particulièrement, le député de Provencher (M. Epp) de me donner la parole ce matin. J'appuie l'amendement à l'étude, car, en réalité, il fait comprendre aux citoyens que notre parti s'oppose au projet de loi modifiant le tarif du Nid-de-Corbeau.

Le week-end dernier, j'ai assisté à un événement à la fois très intéressant et très agréable, à Saskatoon. J'ai participé à une petite fête donnée pour le centième anniversaire d'un citoyen de la ville. M. Percy McKague est né le 15 mai 1883 et, dimanche dernier, il célébrait son centenaire. M. McKague est resté une personne alerte et enjouée. Il est un peu dur d'oreille et il a la vue un peu basse mais il a gardé toute sa tête. Il était heureux de pouvoir célébrer son anniversaire en compagnie de membres de sa famille et d'amis qui venaient de fêter leur 70^e anniversaire de mariage, et c'est avec plaisir que je me suis joint à eux.

Dès que M. McKague m'a reconnu, quand je me suis assis à côté de lui et que je lui ai parlé suffisamment fort pour qu'il puisse me voir et m'entendre, il m'a demandé: «Vous venez d'Ottawa, n'est-ce pas?» Je lui ai répondu: «Oui, je viens d'Ottawa». Il m'a alors dit: «Veillez à ce qu'ils maintiennent le tarif du Corbeau. Il appartient à l'Ouest.» Il l'a dit d'une voix claire et bien timbrée. N'oublions pas que M. McKague, dont la famille a fondé une des entreprises de pompes funèbres de la ville, au début du siècle, parlait en tant que vieux citoyen de la Saskatchewan, car les habitants de cette province savent que c'est le tarif du Corbeau qui leur a permis de prendre en main leur destinée. Comme l'a dit M. McKague, le tarif du Nid-de-Corbeau appartient à l'Ouest. L'Est a droit à toutes sortes d'autres concessions, mais l'Ouest a le tarif du Corbeau.